



Dégradation bien indivis par accumulation d'encombrants

Par **Léo**, le **22/09/2011** à **19:36**

Bonjour,rrrnJe suis membre d'une indivision dans laquelle il y a désaccord . Deux membres sont d'accord pour vendre à un prix donné (ils ont trouvé un acquéreur à ce prix) alors que le troisième estime que la valeur est notoirement insuffisante. En outre, ce dernier a très significativement dégradé le bien pour faire obstacle à la vente. Si le bien n'est pas vendu, les deux membres victimes du blocage du troisième ont-ils des droits à faire valoir? Si le bien n'est pas vendu, peuvent-ils demander une indemnisation au titre de la dégradation commise et, en vertu de quels articles du code civil?